



AVIS PUBLIC PROJET DE RÈGLEMENT PR2026-02-1

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PR2026-02-1 « CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUES ET ÉLUS DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL »

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Patrick Delisle, directeur général et greffier de la Municipalité à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 2 février 2026, le projet de règlement numéro PR-2026-02-1 ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci;

QUE l'adoption du règlement numéro 388-2-2026 sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 9 mars 2026 à 19 heures, à la salle Roger-Frappier sise au 702, rue Montcalm à Saint-Joseph-de-Sorel (2e étage de l'Hôtel de Ville).

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation à l'accueil de l'Hôtel de Ville, situé au 700, rue Montcalm à Saint-Joseph-de-Sorel, durant les heures d'ouverture ou sur le site Internet au www.vsj.ca.

**DONNÉ SOUS MON SEING À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL,
Ce 4 février 2026.**

Le directeur général et greffier,

Patrick Delisle, gma